

MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
Suzanne Raymond, directrice générale, que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Lac-Saint-Paul pour les années 2011-2012-2013, tel que préparé par l'évaluateur de la MRC d'Antoine-Labelle a été déposé à mon bureau le 21 septembre 2010, et que toute personne peut en prendre connaissance, du lundi au jeudi entre 9h et 16h au 388, rue Principale à Lac-Saint-Paul.

Conformément aux dispositions des articles 73 et 74 de la loi sur la Fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de celle loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes;

- être déposée avant le 1^{ier} mai 2011
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

MRC d'Antoine-Labelle
Édifice Émile-Lauzon
425, rue du Pont
Mont-Laurier (Québec)
J9L 2R6

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la MRC
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement #187 modifié par le règlement #196 et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Lac-Saint-Paul, ce septième jour du mois d'octobre 2010.

Suzanne Raymond, directrice générale